

# **Communiqué des commissaires** **Communique of the Commissaires panel**

TOUR DU SENEGAL 2016

Du 23/04/16 au 30/04/16

## **Communique N°5 (étape/Stage : SOMONE - PLATEAU DE DIASS - NGAPAROU)**

Art. 12.1.040 - 18

Coureur accroché à un autre véhicule à moteur que son équipe

Dossard 2 - N DIAYE Moussa - SENEGAL - SEN19950206

Dossard 55 - CAMARA Abdou Lahat - EQUIPE REGIONALE CAIMANS - SEN19940101

Dossard 95 - MUHINDO KYAVIRO Jimmy - REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO - COD19960405

Amende de 50CHF et mise hors compétition

Le coureur dossard 73 - NOUISRI Ali - TUNISIE - TUN19940120 victime d'une crevaison dans les 3 derniers KM est crédité du temps du groupe dans lequel ils se trouvaient, à savoir 03h29'04".

Comme établi lors de la réunion des directeurs sportifs la veille du départ, tous les classements aux temps sont figés à l'issue de la 6ème étape.

Pour la dernière étape, en raison du circuit trop court et contraire à la réglementation de l'UCI, seul seront attribués les points lors de 4 sprints intermédiaires (10ème, 20ème, 30ème et 40ème tours), ainsi qu'à l'arrivée selon le barème habituel.

Epreuve organisée par : Société du Tour du Sénégal

Imprimé à / print at : 05:06:43